

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - René LAVERSANNE

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Franck RAYNAL - Dominique MONNIER - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Danielle LE ROY	procuration à	Dany DEBAULIEU
Philippe DESPUJOLS	procuration à	Edith MONCOUCUT (jusqu'à l'aff n°10-380)
Mado LAMBERT	procuration à	Patrick GUILLEMOTEAU
Touria YAHIAOUI	procuration à	Dominique DUMONT
Maxime MOULINIER	procuration à	Gérard DUBOS
Maria FUENTES	procuration à	Didier SARRAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à	Samira EL KHADIR
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Sylvie TRAUTMANN	procuration à	Eric MARTIN
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à	Franck RAYNAL

Absents : Corinne GONET

Secrétaire de séance : Frédéric DANJON

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°10-379 : Décision Modificative n°2 ayant trait à l'exercice 2010

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2010 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Monnier, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Ufferte et de MM. Hofer, Danjon, Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

aff n°10-380 : Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement relative à l'exercice 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

aff n°10-381 : Exercice 2010 – Répartition n°4 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions comme indiqué dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

aff n°10-382 : Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la mise en non-valeur, pour un montant de 5 365,98 € des produits cités selon la ventilation mentionnée dans la délibération, s'agissant en effet de créances irrécouvrables, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs, soit en raison de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, soit en raison de la modicité des sommes en jeu au regard des frais de poursuite induits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-383 : Budget annexe du Parc d'activités du Bois de Saint Médard – Création et obligations fiscales

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de la création du budget annexe du parc d'activités du Bois de Saint Médard,
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des déclarations exigées par les services fiscaux en matière de T.V.A.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio et Ufferte et de MM. Hofer, Danjon, Barthélemy.

aff n°10-384 : Transfert sur le budget annexe du Parc d'activités du Bois de Saint Médard des dépenses supportées par le Budget principal

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir transférer du budget principal au budget annexe du parc d'activités du Bois de Saint Médard les dépenses réalisées aux fins de création de ce lotissement et s'élevant à la somme globale de 1 698 567,50 € H.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio et Ufferte et de MM. Hofer, Danjon, Barthélemy.

aff n°10-385 : Opération Campus – Participation de la Région – Avis de la Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la participation du Conseil Régional au projet Opération Campus, dans l'éventualité où l'article L4211-1 6ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales serait applicable aux modalités particulières de son intervention financière.

La délibération est adoptée à la majorité.

M^{elle} Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°10-386 : Restauration scolaire – Tarifs pour les personnels de l'Education nationale

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification de la grille tarifaire, applicable à compter du 1^{er} septembre 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-387 : Commission de travail n°2 – Désignation d'un nouveau représentant

Monsieur Gérard BARTHÉLEMY siégera à la Commission n°2 « Aménagement – Environnement – Transports et Équipement / Éducation – Sport – Culture – Jeunesse – Loisirs – Vie associative - Solidarités » à la place de Monsieur Alexandre HOURTICQ.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-388 : Mission d'audit, de conseil et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés d'assurance – Convention de groupement de commandes

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes associant la Ville de Pessac et le CCAS de Pessac et confiant la mission de coordonnateur à la Ville de Pessac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-389 : Système d'information de Gestion Financière – Prolongation des délais d'exécution – Protocole d'accord

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 avec la Société GFI Progiciels ;
- approuver le protocole d'accord entre la Ville de Pessac et la Société GFI Progiciels;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-390 : Convention de partenariat pour la création d'une communauté d'intérêt autour de l'utilisation d'un ensemble d'outils de développement de la relation à l'usager

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'une convention de partenariat ayant pour objet la création d'une communauté d'intérêt autour d'un ensemble d'outils informatiques relatifs à la gestion de la relation à l'usager dont CapDémat est l'outil informatique principal entre les partenaires fondateurs et le Département du Val d'Oise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'engager les discussions inter-collectivités fondatrices pour la création d'une structure adéquate nécessaire à la gestion de la communauté, la maintenance de CapDémat et outils connexes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-391 : Convention entre la Ville de Pessac et la Préfecture de la Gironde portant protocole de mise en œuvre de la télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac et la Préfecture de la Gironde pour la télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention précitée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-392 : Actualisation du régime indemnitaire des agents de la Mairie de Pessac

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de dire que les dispositions de la délibération sont applicables aux agents stagiaires et titulaires de la commune, ainsi qu'aux agents non titulaires relevant de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- 2°) de dire que les dispositions de la délibération n°85-47 budgétisant la prime annuelle versée au personnel sont maintenues.

3°) de dire que les dispositions de la délibération n°2000-16 du 20 janvier 2000 budgétisant la prime de départ en retraite en application de l'article 111 de la loi n°84-53 modifiée, sont maintenues.

4°) de dire que les agents en fonction à la date d'effet de la présente délibération, qui, du fait de sa mise en œuvre, auraient vocation à percevoir un régime indemnitaire inférieur à celui détenu avant cette date, conserveront, au titre de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée le bénéfice du régime indemnitaire antérieur, tant qu'ils ne changent pas de cadre d'emploi ou de fonction.

5°) de fixer le régime indemnitaire applicable aux différentes filières comme indiqué dans le tableau.

6°) de dire que les primes et indemnités spécifiques suivantes sont instituées au profit des agents remplissant les conditions de grade, de statut et de fonction définies dans les textes qui les réglementent :

- L'indemnité de Responsabilité allouée aux Régisseurs d'Avances et de Recettes – décret n°92-681 du 20 juillet 1992, arrêtés ministériels des 20 juillet 1992 et 28 mai 1993 . Les mandataires suppléants peuvent bénéficier de cette indemnité dès lors qu'elle est prévue dans l'arrêté de nomination.

-

- L'indemnité d'Astreinte – décrets n°2001-623 du 21 juillet 2001, n°2003-363 du 15 avril 2003 et n°2005-542 du 19 mai 2005. Arrêtés des 7 février 2002 et 24 août 2006.

- La Prime de Responsabilité des Emplois Administratifs de Direction – décret n°88-631 du 6 mai 1988.

- L'indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections – décret n°86-252 du 20 février 1986, arrêtés ministériels des 27 février 1962 et 15 mai 1996.

- L'indemnité Horaire pour Travail du dimanche et des jours fériés – arrêtés ministériels des 19 août 1975 et 31 décembre 1992.

- L'indemnité Horaire pour Travail de nuit – décrets n°61-467 du 10 mai 1961 et n°76-208 du 24 février 1976. Arrêté du 30 août 2001.

- L'indemnité de Chaussures et de Petit Équipement – décret n°60-1302 du 5 décembre 1960 modifié, décret n°74-720 du 14 août 1974 modifié, arrêté ministériel du 31 décembre 1999. A titre local, cette indemnité est attribuée exclusivement aux agents de catégorie C de la filière administrative, stagiaires ou titulaires présents au 1^{er} janvier de l'exercice, ou non titulaires justifiant d'un an de présence à la même date. Son montant individuel est égal à 40% du taux défini par l'arrêté susvisé, arrondi à l'euro supérieur.

- Les Indemnités pour Travaux Dangereux, Incommodes ou Salissants - décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié, les arrêtés ministériels des 2 décembre 1969, 13 janvier 1972, 25 octobre 1989, 7 octobre et 20 février 1996.

- Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires – décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

7°) de dire que les attributions interviendront en fonction des critères suivants :

- L'importance des sujétions professionnelles et le niveau des fonctions tel que définies dans le tableau

- Pour les agents dont les fonctions sont classées en niveau 6 et 5, une modulation du régime indemnitaire pourra être appliquée en fonction du degré de satisfaction des objectifs professionnels, constaté par l'évaluation professionnelle.

8°) de dire que, sauf disposition légale ou réglementaire contraire, les primes et indemnités ci dessus :

- seront revalorisées selon les formules prévues dans les textes les instituant ou dès parution des arrêtés ministériels modificatifs,

- seront revalorisées en appliquant à l'enveloppe budgétaire de l'exercice, le taux de l'inflation constatée au 1^{er} décembre sur les 12 derniers mois. Cette augmentation de l'enveloppe sera utilisée en attribuant à tous les agents, en équivalent temps plein, le même montant.

- seront versées mensuellement.

9°) de dire que les sommes nécessaires au versement des primes et indemnités ci-dessus seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012, articles 64118 et 64131.

10°) de dire que les dispositions de la délibération entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-393 : Logement de fonction de l'agent chargé de la surveillance et de l'entretien de la serre du Bourgailh

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le principe d'une concession de logement de fonction pour utilité de service conformément à la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 au profit de l'agent chargé de la surveillance et de l'entretien de la serre du Bourgailh et de lui consentir une nouvelle concession pour le logement situé au 181 avenue de Beutre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe et Lafarie et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°10-394 : ZAC Centre-ville – Aménagement de la place de la V^{ème} République – Convention avec la CUB

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention d'aménagement de la place de la V^{ème} République,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Ufferte et de MM. Hofer, Danjon, Raynal, Martin Breuzard et Barthélemy.

aff n°10-395 : ZAC Centre-ville – Aménagement de l'îlot 3 – Convention de groupement de commande avec AQUITANIS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commandes avec Aquitanis pour les lots éclairage public, espaces verts, mobilier urbain y compris fontainerie en vue de l'aménagement de l'îlot 3 de la ZAC Centre-ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- de désigner M. MOULINIER en tant que membre titulaire avec voix délibérative devant siéger à la Commission d'appel d'offre organisée par Aquitanis et M. DAZAT en tant que suppléant.
- de désigner M. PIERROT en tant que membre titulaire avec voix consultative compétent dans la matière faisant l'objet de la consultation devant siéger à la Commission d'appel d'offre organisée par Aquitanis et Mme LAFARGUE en tant que suppléante.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Ufferte et de MM. Raynal, Martin Breuzard et Barthélemy.

aff n°10-396 : Plan de gestion et de développement durable de la Cité Frugès – Demande de subvention auprès de l'État

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les services de l'État pour obtenir le versement de cette aide financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-397 : Projet Bioparc du Bourgailh – Dénomination de voie nouvelle – allée Charles Darwin

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de cette voie : allée

Charles Darwin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-398 : Projet de zone d'activités du Bois de Saint Médard – Dénomination de voie nouvelle – rue Galilée

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de cette voie : rue Galilée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-399 : Projet de maison de quartier de La Paillère-Compostelle – Acquisition d'un terrain auprès des copropriétaires de la Résidence Compostelle

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain auprès de la copropriété Résidence de Compostelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-400 : ZAC de Bellegrave – Salle « Sport-Évènements » – Acquisition d'un terrain auprès de la CUB

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain auprès de la C.U.B,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-401 : Centre commercial de Cap de Bos – Acquisition d'une parcelle auprès de Mme STUPPA

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain auprès de Madame STUPPA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-402 : Aménagement des berges du Peugue – Acquisition d'un terrain auprès des conjoints CHUSTRAC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès des conjoints CHUSTRAC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-403 : Acquisition de la propriété sise 216 rue de la Poudrière auprès de l'indivision KONALIAN

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété des conjoints KONALIAN, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-404 : Acquisition d'un terrain auprès de Monsieur SIRIEIX sis 10 rue du Sable

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété de Monsieur SIRIEIX ou toute autre personne physique

ou morale qui pourrait lui être substituée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-405 : Acquisition par voie de préemption d'un immeuble sis 71bis avenue Surcouf – Convention de mise à disposition transitoire et de cession entre la CUB et la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition mentionnée ci-dessus; ainsi que la convention de mise à disposition transitoire et de cession avec la Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et l'acte à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-406 : Secteur Monbalon / Le Bourgaillh – Acquisition d'un terrain auprès de l'État en vue de la cession aux riverains de la rue des Cèdres

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser cette acquisition auprès de l'État aux conditions et pour l'objectif mentionnés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-407 : Ruisseau Le Peugue – Convention de superposition de gestion entre la CUB et la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de superposition de gestion entre la CUB et la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-408 : Gestion de la fourrière automobile intercommunale – Transfert de compétence

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer le transfert de la compétence de la fourrière automobile à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-409 : Lotissement « Les cottages du Haut Lévêque » - Convention de gestion du bassin de retenue des eaux pluviales enterré

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention de gestion,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-410 : Prestation de service d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune de Pessac – Attribution des marchés

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des marchés comme indiqué dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Melle Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°10-411 : Acquisition avec contrat de maintenance d'une presse d'impression numérique connectée de production couleur

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché comme indiqué dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-412 : Contrat d'objectif avec Pessac Rugby

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du contrat d'objectif avec Pessac Rugby ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-413 : Contrat Éducatif Local 2010 – Reversement des subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le reversement des sommes aux associations mentionnées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15